Espace parentalité

Les demandes d’accueil en crèches municipales et le suivi des dossiers d’inscription sont centralisés au guichet unique de l’espace parentalité.



Guichet unique de l'espace parentalité

Renseignements et inscriptions : dès le 4ème mois de grossesse. L'ensemble des démarches se réalise par voie dématérialisée.

Les documents suivants doivent être transmis à espaceparentalite@sannois.fr :

- Le livret de famille, complété de l’extrait d’acte de naissance de l’enfant (mise à jour dès la naissance),
- Une pièce d’identité des deux parents ou, en cas de séparation, le jugement fixant les modalités d’exercice de l’autorité parentale de chacun des parents,
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois,
- Justificatifs de situation professionnelle des 2 parents à jour au moment de la demande (dernière fiche de paie si salarié, attestation de formation ou

inscription à France Travail si recherche d’emploi),
- L'attestation de la CAF du Val-d’Oise avec le numéro allocataire et quotient familial,
- L'attestation de grossesse (déclaration de grossesse, mot du médecin ou calendrier de la sécurité sociale).

L’espace parentalité c’est aussi :

Un point info famille qui s’articule autour de :

- l’accueil,
- l’écoute,
- l’information et l’orientation des familles dans les domaines tels que : modes de garde, PMI, CAF, espace social Eliane Chouchena, travailleurs sociaux du Centre communal d'action sociale...

Il s’agit de favoriser l’accès de toutes les familles à une information complète et actualisée sur les services auxquels elles peuvent prétendre et de simplifier leurs démarches quotidiennes en les orientant rapidement et efficacement vers les structures les plus à même de leur répondre.

La commission d’attribution et le coût des prestations

Les demandes recensées à l’espace parentalité donnent lieu à l’établissement d’une liste unique de familles en attente d’un mode de garde, étudiée au moment de la commission d’attribution des places en crèche. Seules les demandes relevant d’un handicap, d’une maladie chronique ou admises au titre de la prévention et de la protection de l’enfance ou autres situations particulières sont étudiées prioritairement.

Les disponibilités de places dans les structures petite enfance sont essentiellement liées au départ des plus grands vers l’école maternelle. Ainsi, une commission d’admission est organisée en avril pour l'entrée de septembre. Le reste de l'année, l'accueil de nouveaux enfants se réalise de manière aléatoire en fonction de départs inopinés et de ruptures de contrat qui ne peuvent être anticipés.

La commission évalue les besoins au regard des places disponibles et détermine les priorités d'accueil en fonction des critères suivants (voir règlement en pièce-jointe).

Quel que soit le mode d’accueil (multi-accueil ou accueil familial), la facturation s’établit sur une base horaire définie dans le contrat individualisé. Le calcul des participations familiales est revu, chaque année, conformément aux directives et aux barèmes de la Caisse nationale d’allocations familiales (CNAF).

Des ateliers d'accompagnements à la parentalité

L'espace parentalité propose tout au long de l'année des ateliers d'accompagnement à la parentalité, sur des thèmes divers et variés. Pour plus de renseignements, contactez l'espace parentalité.

CCAS de Sannois - Espace parentalité

espaceparentalite@sannois.fr
CCAS - 26/28 avenue Damiette
01 39 98 35 00 / 06 46 10 24 99

Accueil du public :

- Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mardi de 8h30 à 12h30 (CCAS fermé au public l’après-midi)
- Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Document(s)
Règlement - Commission d'admission des modes d'accueil petite enfance
CAF - Séances Parents après la séparation
Formulaire de demande de place en structure d'accueil petite enfance